

Jean L. Gagnon, ATC, AGNB, ing.

Directeur général et arpenteur général, Direction de l'arpenteur général



Jean Gagnon a été nommé arpenteur général et directeur général de la Direction de l'arpenteur général le 17 juillet 2017 à la suite d'un concours national. Jean est également commissaire du Canada auprès de la Commission de la frontière internationale et de la Commission de délimitation de la frontière entre l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Jean œuvre au sein de la Direction de l'arpenteur général depuis 1992. Avant d'être nommé arpenteur général, Jean était directeur régional responsable des activités opérationnelles dans la région de la capitale nationale ainsi que dans les régions du Québec et les provinces de l'Atlantique. Au cours de ses années à RNCan, Jean a également été arpenteur général adjoint, gestionnaire du programme de gestion des frontières du Canada, chef de la réglementation et des normes d'arpentage, et chef des normes.

Avant de se joindre à la fonction publique, Jean avait commencé sa carrière dans le secteur privé en tant qu'ingénieur de projet. Il est associé fondateur d'East Coast Surveys Ltd, une firme offrant des services de conseil en ingénierie établie au Nouveau-Brunswick. Jean a passé en outre près de deux ans au sein du ministère des Transports du Nouveau-Brunswick, gérant le programme des contrats d'arpentage du Ministère.

Jean est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en ingénierie de l'Université du Nouveau-Brunswick. Il porte le titre d'ingénieur (ing.) et a un brevet d'arpenteur-géomètre du Nouveau-Brunswick (AGNB) et un brevet d'arpenteur des terres du Canada (ATC).

Comités/Responsables externes :

- Commissaire du Canada auprès de la **Commission de la frontière internationale** (CFI) établie en vertu du *traité entre Sa Majesté le roi Édouard VII et les États-Unis concernant la délimitation de la frontière entre les États-Unis et le Canada*, signé à Washington le 11 avril 1908.
- Membre légal de la **Commission de délimitation de la frontière entre l'Alberta et la Colombie-Britannique** établie en vertu de l'*Alberta – British Columbia Boundary Act, 1974*.
- Membre légal du conseil de l'**Association des arpenteurs des terres du Canada** (AATC) établie en vertu de la *Loi sur les arpenteurs des terres du Canada*. Le conseil de l'Association est responsable de la réglementation de la profession d'arpenteur-géomètre au Canada. Le conseil a le pouvoir délégué d'établir des règlements en vertu de la loi, sous réserve de l'approbation du ministre des Ressources naturelles. Il rend compte annuellement au Ministre et le Ministre doit déposer le report devant chaque chambre du Parlement dans les quinze jours de séance suivants.
- Vice-président, **Conseil du positionnement, de la navigation et de la synchronisation (Conseil PNS) fédéral**. Sept partenaires fédéraux contribuent des ressources au Conseil. Les activités du Conseil sont déterminées par des projets et tournent autour de questions de systèmes mondiaux de satellites de navigation (GNSS). Le conseil PNS rend compte au Comité d'intégration du programme spatial au niveau des sous-ministres-adjoints (CIPS-SMA).
- Représentant de RNCan auprès du **Conseil fédéral du Nord** (depuis septembre 2017).
- Membre du **Conseil canadien de géomatique**. Un organisme de consultation fédéral-provincial-territorial en matière de gestion de l'information. Président, **Forum cadastral** (arpenteur en chef de chaque région).